



BULLETIN D'INFORMATION DES ADHERENTS

Périodicité hebdomadaire - Prix du numéro : 0,30 €

N° 2009/38 – 20 octobre 2009



⇒ **Nouvelles normes de gestion de l'encadrement supérieur, à partir d'IR3 :
le SNCD écrit au directeur général.** page 2

RESUME : L'ESSENTIEL DU BI

- ⇒ **Le nouveau contrat pluriannuel de performance (CPP) 2009-2011 entraîne des conséquences importantes sur la gestion des carrières des agents de catégorie A (à partir d'IR3).**
- ⇒ **L'impact sur la gestion des carrières dans notre administration pourrait être important.**
- ⇒ **Le procédé consistant à intégrer ces nouvelles dispositions dans le CPP sans négociation préalable avec les organisations syndicales est hautement contestable.**
- ⇒ **Le SNCD estime qu'il en va de la cohésion de l'encadrement et demande explications et concertation.**

* * *

Paris, le 23 septembre 2009

Monsieur le directeur général

Direction générale des douanes et droits indirects
11, rue des 2 communes
93558 MONTREUIL CEDEX

OBJET : Nouvelles normes de gestion de l'encadrement supérieur, à partir du grade d'IR3.

Monsieur le directeur général,

Les instances du SNCD ont découvert dans le Contrat Pluriannuel de Performance (CPP) de la DGDDI 2009-2011 l'étendue des innovations portées sur le sujet indiqué en objet au présent courrier.

Nous nous étonnons de voir se développer une généralisation du profilage des postes en particulier en catégorie A pour plusieurs raisons.

L'administration des douanes est une petite administration comparée à la DGFIP et les objectifs ministériels de croissance du profilage des postes ne peuvent s'appliquer de manière générale dans le périmètre de Bercy indépendamment de la taille des directions.

Le deuxième obstacle à une gestion des personnels par profil fermé réside dans la nécessité de favoriser la mobilité fonctionnelle des personnels dans une administration où les trains de réforme impliquent la nécessité de reclasser géographiquement les personnels sans leur imposer de trop longs déplacements.

A ce double titre, le SNCD estime problématique la mise en place de profils fermés et de filières cloisonnées. Nous regrettons vivement l'absence préalable de concertation avant la publication du « contrat » pluriannuel.

Cette pratique résume bien l'époque actuelle où il nous semble percevoir la tentation permanente du passage en force avec une simple information a posteriori des organisations syndicales.

Ce constat négatif étant posé, nous souhaitons, sans approuver le nouveau dispositif, obtenir des éclaircissements dans plusieurs domaines.

Le premier axe fort de modifications incluses dans le CPP porte sur la généralisation du principe de gestion par profil à partir de l'accès au grade d'IR3. Pour les dirigeants et élus du SNCD, l'application de ce principe suppose la mise en place de procédures transparentes. Il convient en effet, dans notre esprit d'afficher dans chaque note d'enquête de façon détaillée la nature des profils recherchés. Ceci afin de permettre aux candidats à une promotion ou à une mutation d'exprimer leur candidature en toute connaissance de cause et aux élus en CAPC de pouvoir exercer leur mandat en toute objectivité.

L'attention des élus du SNCD est d'autant plus vive sur ce point que le déroulement des CAPC n° 1 des 18 juin et 11 septembre 2009 s'est traduit par la prédominance de critères locaux pour l'accès à certains postes de chef de pôle.

D'une façon générale, comme j'ai eu l'occasion de vous l'indiquer par le passé, le SNCD est défavorable aux mesures pouvant diminuer la cohésion de l'encadrement. A cet égard, l'invocation en séance, lors des CAPC, de critères de proximité pour justifier une nomination n'est pas acceptable. Ces critères de type « bonne connaissance de la plateforme » ou de type « bonne connaissance de la direction » portent en germe une fragmentation de la population des cadres de notre administration. Cette diminution de la cohésion est d'autant plus dommageable que la taille de notre administration est restreinte et la population concernée réduite.

Par ailleurs, nous estimons qu'un manager de haut niveau (DI/DR) doit être en capacité a priori de travailler avec l'ensemble de la communauté des douaniers, notamment des DSD, IP, IR et inspecteurs, dès lors que les candidats disposent d'un bon dossier professionnel.

Les profils invoqués lors des 2 dernières CAPC n°1, malgré le vote négatif des élus du SNCD, ont heurté la grande majorité de l'encadrement supérieur. La prédominance de critères locaux ou de proximité relève d'une approche très clivante alors même que le nombre de postes de débouchés est faible à partir d'un certain grade. Il serait, à mon avis, hasardeux de minorer l'émotion générée par les choix faits par l'administration et dangereux d'envisager le maintien de cette approche et la généralisation à d'autres CAPC de catégorie A.

Le second axe du CPP en la matière est apprécié très positivement par le SNCD puisqu'il s'agit « de développer des dispositifs permettant d'améliorer la visibilité des agents sur leur carrière et leur avenir ». Je renouvelle ici l'expression de notre analyse très positive de la mise en place des entretiens de carrière. Mais il est bien évident que la visibilité pour les personnels concernés dépendra en parallèle de la définition précise des profils de poste et de leur publicité en éliminant toutes les tendances de « priorisation » de critères locaux de proximité.

Je tiens à vous assurer que notre démarche a comme ambition de favoriser la cohésion de l'encadrement dans une période difficile. Le président du SNCD, les vice-présidents et nos élus en CAPC souhaitent travailler avec vos collaborateurs sur la définition des meilleures procédures d'élaboration des critères et protocoles de communication de ces derniers dans le cadre de la dynamisation de la gestion des ressources humaines.

Restant à votre disposition sur ce dossier très important pour nos collègues de catégorie A et vous remerciant de me tenir informé des suites que vous donnerez à cette demande, je vous prie de croire, Monsieur le directeur général, à l'assurance de ma meilleure considération.

Le président du SNCD,
Jacques DEFFIEUX

COTISATIONS 2009

Fonctionnement du SNCD

Afin de contribuer au bon fonctionnement du SNCD, je remercie l'ensemble de nos adhérents de bien vouloir veiller au versement de leur cotisation 2009, dans les meilleurs délais possibles, et je rappelle que la cotisation permet à chaque adhérent de bénéficier d'une réduction d'impôt égale aux 2/3 de la cotisation versée.

Je vous remercie d'avance pour votre contribution au fonctionnement de notre organisation, seule à défendre les intérêts des agents de la catégorie A.

Jacques DEFFIEUX, président du SNCD

- Inspecteurs-élève et ingénieurs-stagiaires	Gratuit	- IR2 du 1 ^{er} au 3 ^e échelon	189 €
- Inspecteurs 1 ^{er} au 3 ^e échelon	100 €	- IP2 du 5 ^e au 7 ^e échelon	189 €
- Ingénieurs 1 ^{er} échelon	100 €	- DSD 2 des 1 ^{er} et 2 ^e échelons	189 €
- Inspecteurs 4 ^e et 5 ^e échelons	114 €	- Directeurs des labos cl. normale des 6 ^e et 7 ^e éch.	189 €
- Ingénieurs 2 ^e et 3 ^e échelons	114 €	- IR1 du 1 ^{er} au 3 ^e échelon	196 €
- Inspecteurs 6 ^e et 7 ^e échelons	129 €	- IP1 du 1 ^{er} au 3 ^e échelon	196 €
- Ingénieurs 4 ^e et 5 ^e échelons	129 €	- DSD 2 des 3 ^e et 4 ^e échelons	196 €
- Inspecteurs 8 ^e et 9 ^e échelons	147 €	- DSD 2 des 5 ^e et 6 ^e échelons	204 €
- Ingénieurs 6 ^e échelon	147 €	- CSC 3	204 €
- Inspecteurs 10 ^e et 12 ^e échelons	165 €	- Directeurs des laboratoires de classe supérieure	204 €
- IP2 des 1 ^{er} et 2 ^e échelons	165 €	- DSD 1 tous échelons	214 €
- Ingénieurs 7 ^e et 8 ^e échelons	165 €	- Directeurs des laboratoires de cl. exceptionnelle	214 €
- Directeurs labos cl. normale 1 ^{er} et 2 ^e éch.	165 €	- CSC 2	224 €
- IR3 du 1 ^{er} au 3 ^e échelon	180 €	- CSC 1	224 €
- IP2 des 3 ^e et 4 ^e échelons	180 €	- Administrateur civil	224 €
- Directeurs labos cl. normale 3 ^e au 5 ^e éch.	180 €	- Retraité	64 €

BULLETIN D'ADHÉSION

Rayer la ou les mentions inutiles :

1) « *nouvel adhérent* », « *renouvellement d'adhésion* », « *changement de situation* »

Tableau à servir impérativement en cas de :

première adhésion* ou de *changement de situation administrative ou familiale

NOM

Prénom

Date et lieu de naissance

Grade, échelon et fonctions

Adresse administrative

.....

Téléphone

Télécopie + e-mail

Coordonnées personnelles (facultatif)



SNCD - INFO : Editeur : Syndicat National des Cadres des Douanes et Droits Indirects -
2, rue Neuve Saint Pierre - 75181 PARIS CEDEX 04

TEL : 01.53.17.84.66 – Fax : 01.53.17.84.83 – Mèl : sncd.siege@douane.finances.gouv.fr

Président : Jacques DEFFIEUX - Directeur de Publication : Emmanuel FOURNIGAULT.

Dépôt légal : I.S.S.N. 1272-5749

Tirage 200 exemplaires - Albédia Imprimeurs - 137 avenue de Conthe - 15000 AURILLAC.